Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 07 Jan 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: GG / Dossier pédagogique 3238

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE ANIMATEUR CULTUREL: CONDUITE DE REUNIONS ET DYNAMIQUE DE GROUPE - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 966117U35X1
Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

3238

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
⊗ **1) Provincial et communal**
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. LEFERE Administrateur CPEONS Date et signature (2) : 23/1/2002

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Formation continuée Animateur culturel

Conduite de réunion et dynamique de groupe Convention

CODE DE L'U.F. (3)	966117U35X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	902

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de ....1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

0 (1) Enseignement secondaire de : 0 (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur 0 (1) supérieur

X (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	X
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 31.01.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ⊗ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de .....1.. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de .....1. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de .....1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de .....1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 9661 17035 X1	Code du domaine de formation : (4) 902

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Conduite de réunions	CT	F	17
Dynamique de groupe	CT	F	17
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	8
		Total des périodes	42

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.
20. 12. 2002

Date : ..... Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Formation continuée Animateur culturel : Conduite de réunions et dynamique de groupe -Convention

1. Finalités de l'unité de formation :

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, dans le cadre d'un processus de formation continuée :

- de développer des attitudes positives face au groupe ;
- de développer sa capacité de changement et d'adaptation à la dynamique groupale ;
- des compétences d'animation et de gestion de groupes
- de développer sa créativité, sa capacité à mobiliser des stratégies alternatives dans l'action culturelle

Formation continuée Animateur culturel : Conduite de réunions et dynamique de groupe -Convention

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités

présenter un projet culturel qui :

- s'énonce en une définition clarifiée et confrontée ;
- respecte les différentes étapes méthodologiques ;
- identifie les différents acteurs et leur niveau d'intervention ;
- s'intègre dans le contexte institutionnel et environnemental ;
- précise les objectifs généraux et les finalités ;
- s'élabore en un plan d'actions concrètes et planifiées ;
- s'appuie sur un plan financier précis ;
- se réalise par des outils, techniques et méthodes choisis en fonction de leur adéquation avec les finalités ;
- inclut des outils d'évaluation des résultats en terme de rentabilité par rapport aux différents capitaux culturel, social, économique, symbolique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l' UF « Formation continuée Animateur culturel : Conception et gestion d'un projet culturel – Convention »

2.3. Condition particulière d'admission

L'étudiant devra attester d'une insertion professionnelle dans le secteur de l'animation culturelle.

Formation continuée Animateur culturel : Conduite de réunions et dynamique de groupe -Convention

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

Sans objet.

Formation continuée Animateur culturel : Conduite de réunions et dynamique de groupe -Convention

4. PROGRAMME :

Dans le cadre de la formation à la conduite de réunion et à la dynamique de groupes, l'étudiant sera capable de :

- Définir des objectifs communs et de positionner le problème;
- Repérer les différents types de réunions et leurs objectifs : types de réunions d'information ascendante. Les réunions d'information descendante… ;
- S'organiser ensemble pour faire progresser le groupe vers la réalisation de ses objectifs.
- Participer de manière positive à une réunion en adoptant les attitudes constructives;
- Faire l'inventaire des interventions, attitudes et rôles dans un groupe.
- Définir des moyens adaptés au groupe et aux objectifs de la réunion;
- D'appréhender :
    - les techniques de l'animation de réunions : la reformulation, la synthèse, les questions « miroirs »,…
    - les supports : le temps, l'espace, la voix, les outils audio-scritpto-visuels ;
- Préparer une réunion et l'animer en utilisant les techniques et les supports adéquats ;
- Repérer les différents rôles de l'animateur ;
- Observer et évaluer une réunion en mettant en évidence la dynamique du groupe de participants et le type d'animation.

Formation continuée Animateur culturel : Conduite de réunions et dynamique de groupe -Convention

5. CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra prouver qu'il est capable de :

- Repérer les objectifs de la réunion
- Définir le type de réunion en fonction de l'objectif poursuivi
- Sélectionner les moyens et supports adéquats
- Assurer l'animation d'une réunion
- Evaluer cette animation

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- De l'utilisation adéquate des concepts théoriques appliqués aux exercices et applications ;
- Du niveau de participation dans les activités d'animation ;
- De la qualité de l'analyse de la dynamique d'une réunion ;
- De la rigueur dans la préparation et la conception d'une réunion ;
- De l'aisance dans l'utilisation des techniques et des supports;
- De sa capacité à prendre distance par rapport aux phénomènes de groupe.

Formation continuée Animateur culturel : Conduite de réunions et dynamique de groupe -Convention

6. CHARGE DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier d'une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de la conduite et de la dynamique de groupes dans le cadre de l'animation culturelle.